

## CONSEIL MUNICIPAL du 9 juin 2020

### Compte-rendu

#### **\*\* 1. Fonctionnement du Conseil Municipal**

##### *-- Délibération 1.1 : Composition de la Commission d'Appels d'Offres*

Le Conseil Municipal, a élu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Président : QUENARDEL Françoise

Membres Titulaires :

- VETTOVALLI Michel
- DRAY Bernadette
- GONNON Denis

Membres Suppléants :

- GONTARD Christopher
- LERAT Frédéric
- MOULIN Geneviève

##### *-- Délibération 1.2 : Composition du CCAS*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

a élu :

- DRAY Bernadette
- BONNARD-DREVARD Nathalie
- CHASTAN Thierry
- LALANNE Claude
- LIOTARD Régine
- MILLER Pascale
- MOULIN Geneviève
- MOUTON Martine

a nommé:

- BEYSSAC Christine
- DE DIANOUS DE LA PERROTINE Antoine
- FAURE Sylviane
- MATHIEU Pierrette
- PLANCHER Christine
- THION Christian
- BUSSY Patricia (représentant UDAF)
- ROSTAN Françoise (représentant UNRPA)

##### *-- Délibération 1.3 : Désignation de 2 représentants de la commune pour participer à l'élection des délégués du Comité syndical du SDED*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne pour participer à l'élection des délégués devant siéger au Comité syndical les deux représentants suivants :

- GONNON Denis
- VETTOVALLI Michel

##### *-- Délibération 1.4 : Désignation délégués Syndicat d'Irrigation Drômois*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décident de nommer comme délégués de la commune :

- LERAT Frédéric (titulaire)
- CHASTAN Thierry (suppléant)

##### *-- Délibération 1.5 : Désignation des représentants de la Commune auprès de la Fédération des Sites Clunisiens*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents désigne :

- CHASTAN Thierry
- LIOTARD Régine

## **\*\* 2. Commission Finances**

### **-- *Délibération 2.1 : Indemnités de fonctions du Maire, des Adjointes et du Conseiller municipal délégué***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

-fixe les taux de l'indemnité de fonctions attribuée aux Maire, Adjointes et Conseiller Municipal Délégué comme suit :

- Maire : 38.88% de l'Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 4 adjointes : 19.49% de l'Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 1 conseiller municipal délégué : 14.01% de l'Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

### **-- *Délibération 2.2 : Fixation des Taux d'imposition 2020***

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des trois taxes pour 2020 qui sont fixés comme suit :

Taxe d'habitation : 5.35

Taxe sur le foncier bâti : 8.51

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 39.34

## **\*\* 3. Commission Urbanisme**

### **-- *Délibération : Reprise des espaces à usage de voirie, de noues et d'espaces paysagers au Lotissement Les Prés de Piallat***

Les parcelles cadastrées ZR 443, ZR 512, ZR 513, ZR 463, ZR 503, ZR 504, ZR 507 et ZR 510 située dans le périmètre du Lotissement Les Prés de Piallat, Quartier Fonds des Prats, sont à usage de voirie, de noues et d'espaces paysagers. Dans la convention signée avec le lotisseur il est stipulé que les voies et espaces communs créés dans le cadre du lotissement sont rattachés naturellement aux voies communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'incorporer les parcelles cadastrées ZR 443, ZR 512, ZR 513, ZR 463, ZR 503, ZR 504, ZR 507 et ZR 510 dans le domaine communal. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

## **\*\* 4. Commission Affaires Scolaires-Périscolaires**

### **-- *Délibération 4.1 : Signature d'une convention de partenariat « Label Ecoles Numériques 2020 »***

Dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, les collectivités territoriales concernées pourront répondre, en lien étroit avec les académies, à l'appel à projets émis par l'État, au titre des investissements d'avenir. Cet appel à projets est destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles maternelles et élémentaires des communes rurales

L'ambition de cet appel à projets est de faire en sorte que le développement des usages du numérique au service de l'innovation pédagogique puisse accompagner spécifiquement les territoires ruraux.

Dans le cadre du projet global, la subvention de l'État couvre 50 % de la dépense engagée pour chaque école et est plafonnée à 7 000 € pour chacune d'entre elles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le maire à signer cette convention de partenariat avec l'Education Nationale et tous les documents nécessaires à cette démarche.

**\*\* 5. Informations diverses**

***-- Travaux RD 865***

Goudronnage en cours.

Travaux sur les ponts débuteront mi-juin.

***-- Travaux RD 165 – Rue Barnier à l'Homme d'Armes***

Validation du projet d'écluses qui est actuellement en phase de test.

Un dossier sera réalisé début septembre 2020 pour validation par les services de l'état avant réalisation.